CNP de Pédiatrie
Conseil National Professionnel de Pédiatrie

Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA)
Collèges National des Pédiatres Universitaires (CNPU)
Société Française de Pédiatrie (SFP)

Syndicat National des Pédiatres des Etablissements Hospitaliers (SNPEH)
Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF)
Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle Infantile (SNMPMI)

Docteur Emmanuel Cixous
Président
Emmanuel.cixous@ghsc.fr

Monsieur Frédéric Valletoux
Ministre chargé de la Santé et de la Prévention

Le 14 février 2024

Monsieur le Ministre,

Le Conseil National Professionnel de Pédiatrie tient à vous féliciter pour votre nomination.
Nous sommes en grande attente de réponses et d'une politique de Santé stable et constructive pour les enfants et les adolescents de notre pays. Plus que jamais, le système de soins de notre pays est en grande difficulté, plus particulièrement pour ce qui concerne les soins aux nouveau-nés, aux nourrissons aux enfants ainsi qu'aux adolescents toujours en grande détresse psychique.
Le CNP de Pédiatrie, qui rassemble l'ensemble des instances représentatives de la pédiatrie en France (1), a activement participé et soutenu les travaux des Assises de la Pédiatrie et de la Santé de l'Enfant, particulièrement par l'engagement de la Professeure Christèle Gras-le-Guen, co-présidente des Assises avec M. Adrien Taquet, ainsi que par la participation active de plusieurs de ses membres aux divers groupes de travail. Or, à ce jour, les arbitrages attendus ne sont pas connus et les départs successifs des précédents ministres de la Santé et de la Prévention ne nous permettent pas d'espérer connaître rapidement les décisions retenues par nos responsables nationaux.
Dans le secteur pédiatrique hospitalier, les difficultés sont majeures tant pour les prises en charge des patients chroniques qu'aigus. La néonatalogie traverse une crise démographique plus intense que jamais à l'origine de la fermeture de certains services, provoquant des transferts éloignés de nouveau-nés. Avec un nombre d'installations en constante baisse et une démographie alarmante, la pédiatrie libérale est en grande difficulté. En première ligne auprès des familles les plus vulnérables, la PMI, exsangue, n'arrive plus à assurer ses missions notamment de prévention. Les moyens alloués sont dérisoires comparés à la réalité du terrain. Enfin, l'offre de soins insuffisante en santé mentale, avec des délais de prise en charge dépassant parfois 6 à 12 mois, impacte directement les fonctionnements des services de pédiatrie, le secteur ambulatoire et les urgences pédiatriques.

Nous attendons avec impatience des mesures fortes pour refonder le système de santé des enfants aujourd'hui défaillant, afin de répondre aux besoins de santé des plus jeunes de nos concitoyens mais aussi aux inquiétudes et difficultés de prises en charge rapportées par leurs soignants.
Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de notre haute considération.

Dr Emmanuel Cixous
Président du CNP de Pédiatrie

1.Composition du CNP de Pédiatrie : Société Française de Pédiatrie (SFP), Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), Syndicat National des Pédiatres des Établissements Hospitaliers (SNPEH), Syndicat National des Pédiatres Français (SNPF), Syndicat National des Médecins de Protection Maternelle et Infantile (SNMPMI), Collège National des Pédiatres Universitaires (CNPU.